

RAPPORT DU MAIRE

**CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER ET
LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2019**



***Séance régulière du conseil municipal tenue
le 1^{er} juin 2020***

Chères citoyennes,
Chers citoyens,
Membres du conseil municipal,

Afin de nous conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et plus particulièrement à l'article 105.2.2 de ladite loi, il est de mon devoir à titre de maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de faire rapport aux citoyens, des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente, ainsi que du rapport du vérificateur externe, dans le cadre d'une séance ordinaire du conseil tenue au cours du mois de juin. Par ce rapport, nous tenterons de mettre en lumière ce qui constitue les faits saillants des états financiers 2019 de la municipalité qui viennent tout juste d'être déposés en séance publique.

À ce chapitre, soulignons, d'entrée de jeu, que l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 a permis de dégager **un surplus de 1 953 533 \$**, soit 333 152 \$ de plus que l'année précédente. Ce résultat positif provient, d'une part, **d'une augmentation des revenus et des affectations de l'ordre de 6 746 901 \$** et, d'autre part, **d'une économie du côté des dépenses (financement et affectations) de l'ordre de 4 793 368 \$**, ce qui nous amène au surplus de 1 953 533 \$.

Soulignons que ce surplus de 2019 représente 1,85 % du budget initial de 105 500 000 \$ approuvé par le conseil municipal en décembre 2018.

PORTRAIT DES REVENUS

Si l'on s'attarde maintenant sur l'augmentation des revenus, précisons d'abord que **les revenus de taxes ont progressé de 3,67 %, ce qui a procuré des revenus additionnels de 2 875 142 \$**, lesquels ont été générés par les nouvelles constructions et la valeur des rénovations réalisées sur le territoire ainsi qu'au niveau de la consommation de l'eau potable qui continue de croître. De leur côté, les revenus provenant des services rendus aux autres municipalités se sont accrus de **218 964 \$**, principalement en raison d'une facturation plus importante en lien avec la fourniture d'eau potable au compteur aux municipalités clientes, pour un apport supplémentaire de **81 500 \$** et des frais judiciaires accrus associés à la Cour municipale, pour un montant de **64 100 \$**.



Quant **aux autres revenus de sources locales, ceux-ci ont progressé de 3 402 815 \$, par rapport au budget initial.** Cette augmentation, faut-il le souligner, aurait pu être nettement plus importante n'eût été du fait que la vente de biométhane et la réception et le traitement des intrants organiques n'ont pas atteint les cibles fixées. Cette baisse associée à ces deux (2) codes budgétaires fut de l'ordre de **1 841 900 \$**, en raison de plusieurs difficultés techniques survenues en début d'année 2019 et parce que le prix d'achat/vente du biométhane par Énergir n'avait toujours pas été entériné par la Régie de l'Énergie.

En revanche, les revenus provenant des droits de mutation ont continué de progresser, pour atteindre, en 2019, **un sommet de 4 845 965 \$, soit 1 795 965 \$** de plus que la prévision de revenu établie, ce qui témoigne clairement d'un marché immobilier très actif, où la valeur des immeubles transigés était en croissance tout comme le nombre de transactions enregistré.

Au même moment, les revenus d'intérêts se sont appréciés de **696 310 \$**, en raison de plus grandes liquidités et de taux plus avantageux au cours de la dernière année. Également, les autres revenus ont progressé de **953 973 \$**, en raison d'une multitude de revenus divers enregistrés dont les plus importants concernent la vente de terrains industriels et un important remboursement d'Hydro-Québec en lien avec des régularisations de factures antérieures.

PORTRAIT DES DÉPENSES

Quant **aux dépenses, qui je le rappelle, se sont avérées inférieures de 1 476 297 \$** par rapport au budget initial, ce qui représente 1,75 % des charges, on observe que la majorité des fonctions budgétaires ont généré des économies, **sauf pour le volet « Transport » qui connaît un dépassement de 1 160 657 \$, de même qu'au niveau de l'« Hygiène du milieu » dont les dépenses se sont accrues de 972 650 \$.**

Si on revient à la fonction budgétaire « *Transport* », nous observons un dépassement de **538 777 \$**, du côté de la Voirie, en raison d'un plus grand nombre d'interventions au niveau de l'entretien d'été du réseau routier. De même, au niveau de l'enlèvement de la neige, on enregistre une augmentation des dépenses de **639 249 \$**, par rapport à l'enveloppe budgétée. Cette dernière majoration s'explique par des opérations de déneigement qui se sont avérées plus coûteuses que prévu, notamment en raison de précipitations plus importantes qui ont commandé davantage de location de machineries pour le transbordement de la neige, de même que des coûts additionnels pour les sels et abrasifs et les salaires.



Quant à la fonction « *Hygiène du milieu* », c'est surtout du côté de l'usine d'épuration où l'on note un dépassement de **517 562 \$**, principalement en lien avec l'entretien et l'achat d'équipements de procédés ou des salaires liés à l'opération de celle-ci. L'autre volet, concerne l'« *Environnement* » qui a connu un dépassement de **405 111 \$**, essentiellement en raison des coûts de décontamination du site du 100-110 de la Concorde Nord qui se sont avérés nettement plus élevés que prévus.

Pour toutes les autres fonctions budgétaires, faut-il le souligner, les enveloppes globales ont été entièrement respectées, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse des fonds publics.

LES AFFECTATIONS

Si l'on s'attarde maintenant au fonds des dépenses en immobilisations, on note que quelque vingt (20) projets n'ont pu être réalisés, sur une programmation comptant 153 projets totalisant 58 681 600 \$, dégageant ainsi des économies de **2 027 500 \$**. Également, certains projets se sont avérés moins coûteux en cours de réalisation ou ont profité de nouveaux modes de financement, libérant ainsi des disponibilités financières pour **863 900 \$**.

À l'inverse, six (6) projets ont connu des dépassements de coûts totalisant **1 009 800 \$** dont le principal concerne les travaux réalisés au Stade L.-P.-Gaucher pour 617 100 \$.

Ces montants, ajoutés à une partie des revenus additionnels enregistrés en cours d'exercice, de même que des économies du côté des dépenses auront permis, au final, de **rembourser par anticipation des travaux en attente de financement ou à venir**, en l'occurrence :

- Ceux liés au Programme de réfection de pavages, trottoirs et bordures 2019 (RPTB), ainsi qu'aux aménagements cyclables, pour un total de 4 621 900 \$;
- Les travaux de restauration du 1555, Marché public, phase 2 et 3, soit les dépenses réalisées en 2019, pour 1 057 800 \$;
- La construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc en forage directionnel sur le Grand Rang Saint-François, pour 1 000 000 \$;



- La construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Delorme et la partie sud du boulevard Laframboise pour 1 000 000 \$, pour ne prendre que ces exemples ;

Ainsi, au final, le total des transferts à l'état des investissements représente une somme de **6 559 093 \$**.

Cela dit, si on considère des dépenses additionnelles du côté des remboursements de la dette, de même que des économies du côté des montants à pourvoir dans le futur, en lien avec le régime de retraite, il en résulte, au final, **un dépassement des affectations de l'ordre de 6 269 665 \$** par rapport au budget initial qui, une fois soustrait des revenus additionnels et des économies générées en cours d'exercice, **nous ramène au surplus enregistré au 31 décembre 2019, à savoir, 1 953 533 \$**.

ÉTAT DE LA DETTE À LONG TERME

En ce qui a trait à la dette à long terme, soit plus précisément celle qui est à la charge de l'ensemble des contribuables, **celle-ci se situait, au 31 décembre 2019, à 48 120 510 \$**, alors que l'année précédente le total s'établissait à 51 444 308 \$.

Cette diminution s'explique essentiellement par le fait qu'au cours du dernier exercice financier, la municipalité n'a procédé à aucun nouveau financement à long terme, ce qui a permis de rabattre les annuités, c'est-à-dire le capital et les intérêts prévus, pour l'exercice financier 2019. Cependant, le conseil municipal entend rester prudent à l'égard du financement à long terme, qu'il réserve à des projets structurants, surtout que le financement du projet d'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant Ouest interviendra vraisemblablement en 2021.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Soulignons au passage que la Ville enregistre au 31 décembre 2019 des **surplus accumulés pour 5 463 027 \$** pour des fins d'acquisition de terrains industriels, de rénovation de façades commerciales au centre-ville ou de réserve pour cautionnements. Également, elle bénéficie d'une **réserve d'autoassurance de 900 000 \$** et d'un **fonds de roulement qui totalise 22 000 000 \$**, ce qui fait **l'envie de plusieurs municipalités au Québec**.



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Enfin, précisons que la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui en était à sa troisième année d'un mandat de trois ans à titre de vérificateur de la municipalité, a confirmé que les états financiers consolidés donnaient une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2019 et respectaient les exigences de la Norme canadienne d'audit (NCA) 260.

CONCLUSION

En conclusion, on constate donc que l'exercice financier 2019 s'est conclu sur une très bonne note et que les résultats confirment toute la rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour bien gérer l'argent des contribuables. Cette rigueur sera, du reste, fort utile en cette période de pandémie où la municipalité est confrontée à d'importantes pertes de revenus et de nombreuses dépenses additionnelles.

Toutefois, les Maskoutains et Maskoutaines peuvent être assurés que les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe et les membres de l'administration municipale veillent à préserver la situation financière de la municipalité qui, à ce jour, est demeurée des plus saines et des plus enviables.

Voilà qui conclut ce rapport sur les faits saillants des états financiers 2019 et du rapport du vérificateur externe tel que l'exige la loi.

Cela dit, je tiens à vous remercier pour votre écoute attentive.

Claude Corbeil
Maire